Envoyé en préfecture le 05/07/2021 Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 029-212900047-20210702-DEL02072021_034-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq juin deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents:

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Michel LE BERRE, excusé a donné pour voir à M. Roger CARNOT

M. Frédéric GUELT, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire. Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021 Recu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 029-212900047-20210702-DEL02072021_034-DE

<u>DEL 02.07.2021-034 : Affaire Morgan Large - Soutien à la liberté d'expression</u>

Radio Kreiz Breizh (RKB) est une radio associative bilingue créée en 1983 à Saint-Nicodème (Côtes-du-Nord). Fondée à l'époque de l'apparition de nombreuses radio libres en France, RKB n'a jamais cessé d'émettre depuis. Cette radio de territoire diffuse depuis un certain nombre d'années un magazine d'actualité du Centre Bretagne et du Trégor composé d'interviews et de reportages qui s'appelle *La petite lanterne*. Ces dernières années un certain nombre d'épisodes de cette émission ont traité des questions liées à l'industrie agroalimentaire.

En novembre dernier, l'animatrice de cette émission, Madame Morgan Large a été interviewée dans le documentaire *Bretagne : terre sacrifiée* diffusé sur France 5. Depuis, elle est victime d'appels téléphoniques anonymes en pleine nuit, des messages de menaces sont laissés sur la messagerie de RKB, il y a eu des tentatives d'effraction dans cette radio, son chien a été intoxiqué, la clôture de ses animaux a été ouverte.

Plus récemment, les boulons d'une des roues arrière de sa voiture ont été dévissés. On imagine aisément les conséquences que cet acte aurait pu avoir pour elle et ses enfants si elle ne s'en était pas aperçu.

Indifféremment des positions que tel ou tel membre du conseil municipal pourrait prendre dans les débats qui peuvent naître autour des questions liées à l'agroalimentaire breton ou à propos de tout autre sujet;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

S'oppose fermement à toute action violente visant à réprimer les journalistes ou animateurs de radio ou toute autre personne exprimant pacifiquement des opinions ;

Considère que, dans une société démocratique, ce type d'actions ne peut servir aucune cause et affirme son inquiétude quant au développement de telles pratiques et à la banalisation de propos extrêmement violents dans le débat public ;

Affirme son soutien à Morgan Large dans l'épreuve qu'elle traverse et encourage RKB à continuer d'avoir le courage d'être un média d'expression libre.

Délibération adoptée à l'unanimité (M. CARNOT s'abstient)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Christophe LE ROUX